

Politique et plan d'accessibilité pluriannuel

Toyota Crédit Canada Inc. (« TCCI ») mène ses activités dans tout le Canada sous les noms commerciaux de « Toyota Services Financiers », « Lexus Services Financiers », « Subaru Services Financiers par TCCI », et « Mazda Services Financiers ».

Déclaration d'engagement

TCCI respecte les droits individuels d'égalité d'accès à ses services sans discrimination. Notre plan a été conçu pour refléter et promouvoir les principes de dignité, d'indépendance, d'égalité des chances et d'intégration.

1. SITUATIONS D'URGENCE ET ÉVACUATION

TCCI fournira à ses employés (« associés ») et à ses clients des renseignements publics relatifs aux urgences de manière accessible, sur demande. Aussitôt que TCCI est informée de la nécessité de prendre des dispositions en raison du handicap d'un associé ou d'un client, TCCI devra fournir des instructions personnalisées à suivre en cas d'urgence sur le lieu de travail, le cas échéant.

2. FORMATION

TCCI offrira à ses associés une formation sur la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (« LAPHO »). TCCI s'assurera que ses associés savent comment interagir avec aisance et respect avec les postulants, les associés et les clients handicapés.

TCCI prendra les mesures suivantes afin d'assurer la conformité à la loi avant le **1^{er} janvier 2015** :

- Prendre des dispositions pour former tous ses associés, le cas échéant, conformément au Règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées;
- Tenir tout registre de formation requis;
- Intégrer la formation appropriée dans le cadre de l'apprentissage des nouveaux associés;
- Actualiser la formation au besoin, conformément au Règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées.

3. PRATIQUES D'EMPLOI

Recrutement et sélection

TCCI s'assurera que tous les candidats qui ont été retenus pour une entrevue ont été informés que des installations peuvent être fournies sur demande. Les candidats devront ensuite suggérer une manière de fournir une installation convenable tout en tenant compte des besoins du candidat en matière d'accessibilité.

TCCI entreprendra les mesures suivantes afin d'assurer la conformité à la loi avant le **1^{er} janvier 2016** :

- Ajouter une formulation dans nos affichages d'emplois afin d'indiquer aux postulants potentiels que TCCI dispose d'une politique en matière d'installations;
- Aviser les recruteurs que TCCI se conforme à la LAPHO et fournira des installations sur demande;
- TCCI mettra à jour son formulaire de demande d'emploi afin d'ajouter une formulation indiquant qu'elle dispose d'une politique en matière d'installations;
- TCCI ajoutera une formulation à sa lettre d'offre d'emploi afin d'indiquer qu'elle dispose d'une politique en matière d'installations.

Accessibilité à l'intérieur des bureaux

TCCI identifiera les obstacles à l'accessibilité, étudiera toutes les lacunes et préparera un plan de redressement conformément à l'échéance établie dans les *Normes d'accessibilité intégrées* de l'Ontario.

Plans individuels en matière d'installations

TCCI a mis en place un processus qui permet de gérer les plans individuels en matière d'installations, les plans de retour au travail, les attentes relatives au rendement et l'amélioration du rendement concernant les associés handicapés pendant toute la durée de leur emploi chez TCCI.

4. RENSEIGNEMENTS ET COMMUNICATIONS

Formats accessibles et auxiliaires de communication

Sur demande, TCCI prendra des dispositions pour fournir des formats accessibles et des auxiliaires de communication aux personnes handicapées. Ce faisant, TCCI consultera la personne concernée afin de se renseigner sur ses besoins en matière d'accessibilité et d'évaluer si le format ou l'auxiliaire de communication convient à son handicap.

Sites Web de l'entreprise

TCCI s'assurera que ses sites Web, y compris leur contenu, sont conformes aux normes d'accessibilité tout en respectant les échéances et les exigences établies dans les *Normes d'accessibilité intégrées* de l'Ontario.

Rétroaction

Conformément à la présente politique et au Plan d'accessibilité pour les clients handicapés de TCCI, nous vous encourageons à fournir des rétroactions afin de veiller à l'amélioration continue de nos processus. TCCI s'assurera que les rétroactions sont accessibles aux personnes handicapées en leur fournissant des formats accessibles et des auxiliaires de communication appropriés sur demande.

Veuillez intituler chaque correspondance « **Rétroaction concernant l'accessibilité** ». Afin de protéger vos renseignements personnels, TCCI n'utilisera cette information que pour recevoir les rétroactions et y répondre dans un délai de quinze (15) jours ouvrables.

Pour obtenir de plus amples renseignements

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce plan d'accessibilité, pour fournir une rétroaction ou demander une copie du présent document dans un autre format, veuillez prendre contact avec nous aux coordonnées suivantes :

Téléphone : (905) 513-8200

Sans frais : (800) 661-3062

Télécopieur : (905) 513-9776 ou sans frais (800) 665-4948

Heures d'ouverture : 9 h à 17 h, heure de l'Est

Courrier : Toyota Services Financiers
80 Micro Court, bureau 200
Markham, Ontario, Canada, L3R 9Z5
Aux soins du : Directeur du Service à la clientèle